



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221020-20221002-DE
Reçu le 03/11/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : le 06 octobre 2022

Date d'affichage : le 20 octobre 2022

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Alain ANGLES – Marc AUGUY – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOYSSET – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Thierry TEULIER – Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/10/02

Débat d'Orientation Budgétaire 2023



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/10/02

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221020-20221002-DE
Reçu le 03/11/2022

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical est amené à débattre des grandes orientations du SIEDA.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant le vote du budget primitif.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, pour les communes de plus de 3500 habitants ou leurs groupements, que le maire présente, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) précisée par le décret 2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le présent rapport d'orientation se décompose, pour chacun des trois budgets du SIEDA en deux parties comme suit :

- Rappel des contextes sur la période concernée et étude financière rétrospective 2017-2021
- Proposition des orientations budgétaires 2023.

Le document est joint à la présente délibération.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical précise qu'il a pris connaissance du bilan et que le débat des orientations budgétaires pour 2023 a bien eu lieu, le document est joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du 24/11/2022

SIEDA
12662 RODEZ
CEDEX 9
Sebastien DAVID

Le Président du SIEDA
S.I.E.D.A.
B.P. 3216
12662 RODEZ
CEDEX 9
Sebastien DAVID
Département de l'Aveyron